

*HiSCoD*

## **Auvergne-Rhône-Alpes**

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Saint-Agrève le 7 août 1676
Identifiant	HISCOD_01145
Date	Année 1676 Mois : Août Jour : 7 Jour de la semaine : Vendredi
Localisation	Lieu historique : Saint-Agrève Lieu : Saint-Agrève Code commune : 07204 Latitude : 45.0096 Longitude : 4.39654
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Tournon
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Auvergne-Rhône-Alpes Sous-entité administrative : Ardèche
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute fiscale ; Typologie originale : Type 202 : Troubles liés à la perception des impôts indirects Nombre de participants : 45 Participation féminine : Oui

## Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1202 : « La communauté de Saint-Agrève doit, pour les impositions de 1659 et 1661, 1590 £. Les consuls ont demandé d'être relevés du paiement par requête du 19 septembre 1663, en conséquence de trois actes de sommation faits contre les gentilshommes refusant et rebelles. Jacques Valla, consul de 1661, a déjà emprisonné à Annonay pour refus et rébellion des consuls et habitants. Des décrets de 1668 n'ont pu être exécutés. Le 7 août, François Blache, sergent, accompagné de cinq hommes, se rend à Fontaneyras et y saisit 4 vaches ou taureaux de Pierre Blachon, et 16 vaches ou taureaux dont les gardiens ne peuvent pas dévoiler le nom de leurs propriétaires. Ils voient alors venir à eux Pierre Blachon, avec un homme portant fusil et deux femmes qui demandent pourquoi on leur saisit quatre vaches. Blachon dit qu'il ne doit rien. À ce moment les cloches de l'église paroissiale se mettent à sonner "le toquesain" et quelqu'un joue du cornet. Six autres hommes armés de fusils, pistolets et bâtons se cachent dans un bois proche du chemin. Les sergents changent de route. Près de la planche qui permet de passer la rivière, ils voient Blachon avec 10 hommes armés de fusils, pistolets et bâtons ferrés, qui attendaient. Tous bandent et mettent en joue leurs fusils, reniant et blasphémant le Saint nom de Dieu, disant "qu'ils tueraient [les sergents] plutôt que de laisser passer le bétail plus loin". Les sergents continuent jusqu'à la Bastie et crient au secours. Blachon et les autres se retirent de peur de main-forte. Plus loin, une autre troupe de 20 hommes armés de fusils, pistolets et autres armes vient à grand pas sur les sergents. Ceux-ci mettent le bétail à l'abri dans la basse-cour du seigneur de la Bastie. Arrive alors un attroupement de gens, dont les sieurs Rouveure et Dugrail, son neveu (notaire) avec 15 fusiliers tous armés de fusils et pistolets. Ils disent que 16 bêtes du troupeau saisi sont au seigneur de Clavirac et que les sergents ne les enlèveraient pas, seraient-ils deux cents. "Par force et violence, blasphémant le saint nom de Dieu", menaçant de tuer les sergents, ils enlèvent les 16 bêtes et exigent du greffier du privilège, qui accompagne les sergents, un billet sur papier timbré

où il déclare avoir rendu seize bêtes à cornes, aimablement, à Mr du Grail, qu'il avait prises à M. De Clavirac. Tous signent le billet pour se "sauver la vie". Les quatre bêtes restantes sont conduites à Tournon. Elles seront vendues aux enchères le 19. »

Description (anglais) : -

## Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1202.Arch. dép. Hérault, B 7008.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

## Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19